

Réunion inter- associative de rentrée- RESAM

Jeudi, 20 octobre 2022

Foyer Ste Constance - Metz

24 Participant .e.s

Associations représentées : LDH- MRAP- Equipe Saint Vincent- RESF- AGIR ABCD- CASAM- Mouvement du nid- Pastorale des migrants- COMSYR-Secours Populaire Français – Médecins du Monde- Secours catholique- Caritas- JRS Welcome- AIEM- Restos du cœur – la Cimade- la pastorale des migrants- Foyer Ste Constance.

Excusé.e.s : Brigitte Schmitt- Anim Fle ; Martine Hoerner- FAP ; Véronique Etienne – FAP ; Moustapha Mébarki – Cultures 21

Tour de table de présentation : noms, association, fonction

Propos introductifs . Marie Claire Fabert.

Plaisir de se retrouver depuis un an, dans notre diversité . Une année dense pour chacun sans aucun doute du fait des actions portées ! Au niveau des associations membres du RESAM, il y a donc eu de l'action en direct : GT migrants a été actif et présent dans les actions avec la préfecture, GT insertion a repris dans le cadre du renouvellement de conventions signées et un programme pour l'année à venir. Gt apprentissage du français est également très mobilisé autour des enjeux de supports et de moyens.

Il y a eu aussi des contributions à distance : toutes les communications que les uns et les autres vous avez pu adresser dans le cadre des mails « framalists » , les moyens de diffuser une information à l'intention des principaux destinataires d'un groupe de travail donné. Cela contribue également à faire vivre le réseau. Les revues de presse partagées par Dominique Cambianica (mais pas que....)

Les GT se caractérisent par :

- Des fonctionnements divers en termes de contenu, de fréquence de réunion.... Il ne faut pas faire entrer les GT dans un moule, d'autant que chaque thématique a une évolution propre en fonction de l'évolution du contexte. Cependant, il importe que chacun connaisse la manière de fonctionner des autres.
- c'est la Mobilisation des associations du RESAM qui le souhaitent sur des plaidoyers et la possibilité donnée à chacun qui veut se saisir d'un problème et le travailler collectivement de le faire.

1 – Les enjeux de l'aide alimentaire : restitution du travail mené par le groupe départemental animé par le secours catholique – Alexis Garnier

En 2014, au début du RESAM, il y avait un groupe de travail « aide alimentaire » animé par le secours catholique , dont les activités ont cessé en 2016.

En mars 2020 , la DDTS a sollicité le Secours Catholique pour mettre en place une instance qui permette de coordonner l'aide alimentaire en Moselle .

Il y a eu au total 32 rencontres de mars 2020 à ce jour , dans le but de donner la parole aux services de l'état, au département et aux associations.

Importance de la concertation , qui permet de faire circuler l'information .

Un des derniers sujets a été l'arrivée des Ukrainiens avec toutes les aides d'état à connaître pour permettre aux associations et aux collectivités d'agir en complément.

Les associations essaient de répondre aux besoins des territoires et des publics spécifiques à aider comme, par exemple les étudiants .

Outre l'aide alimentaire, des possibilités adaptées aux personnes ont été mises en place pour la vaccination, ainsi qu'un dispositif pour l'accès au sport pour publics en difficulté.

19 partenaires répondent présents aujourd'hui : services de l'État (DDTS), conseil départemental en tant que représentant des territoires , l'union départementale des CCAS, la CAF (aides spécifiques lors de la crise sanitaire) , des services de l'université , l'AIEM (signale l'augmentation de la population sans hébergement à Metz) et les associations concernées par l'aide alimentaire.

Dialogue intéressant entre les services de l'état et le conseil départemental.

Projets : Il faudrait développer cette concertation départementale en concertation locale, plus en proximité .

On pourrait aller vers des projets communs : formation pour la manière d'intervenir avec des publics ayant des problèmes psychologiques.

Les restos du cœur vont sortir avec Emmaüs tous les mercredis soir en dehors de la période hivernale avec le bus (repas chauds avec places assises).

Le bus des Restos du cœur redémarre lundi en services d'hiver avec repas chauds place de la comédie de 18H à 20H 30.

Afin d'améliorer les conditions de la concertation départementale, le CR des réunions pourrait concerner toutes les associations du réseau.

Ces réunions ont donné une visibilité aux associations par rapport aux services publics et ont permis de montrer les particularités des associations en matière d'aide alimentaire .

Les associations n'ont pas qu'un rôle social. C'est avant tout un travail humanitaire porté par des plaidoyers .

2 – Les différents sujets sur lesquels le réseau pourrait se mobiliser :

- Droits des étrangers . Propos introductifs : Bernard Leclerc

Les problématiques :

Le problème principal auquel les associations sont confrontées est la question des retards de réponse des services préfectoraux.

Ces retards font que nous sommes extrêmement sollicités pour intervenir auprès de la Préfecture pour tenter de faire avancer les dossiers. Notre temps est mangé par des démarches peu efficaces, voire inutiles. La boîte mail dédiée aux associations semble consultée de manière aléatoire.

Ce phénomène ne concerne pas uniquement nos associations. Les délégués au défenseur des droits font le même constat. Il n'est pas rare d'entendre des personnes qui nous appellent nous dire que la

Préfecture (la personne à l'accueil) les adresse à un délégué au défenseur des droits quand elles viennent chercher des informations concernant l'avancée de leur dossier.

Les dossiers concernés

Toutes les demandes semblent concernées. Qu'il s'agisse d'une première demande de titre de séjour, d'un renouvellement de titre (même si ce titre est de droit), des renouvellements de récépissés...

Les services préfectoraux ne sont certes pas responsables de tout (par exemple, ils ne sont pas responsables du temps de réponse de l'OFPRA pour fournir les documents d'état civil), mais ils en ont leur part et celle-ci est importante.

Une des raisons invoquées est le contrôle de la fraude documentaire, qui peut prendre beaucoup de temps. Il peut y avoir des refus de titres de séjour avec comme motif une fraude documentaire et cela même pour des personnes qui ont déjà obtenu un voire plusieurs titres de séjour...

Les allocations CAF ne sont pas rétroactives quand elles sont rétablies.

Le nombre de dossiers : ceux présentés avant décembre 2021 sont à refaire ; de nombreux dossiers sont à refaire en entier pour des pbs mineurs.

B. Leclerc communique une information concernant la nouvelle maison des droits des enfants et des jeunes portée par l'Ecole des parents et des éducateurs, en collaboration avec la LDH et le délégué au défenseur des droits . Voir PJ

H. Leclerc présente quelques mesures de l'avant- projet de la nouvelle loi immigration . Voir texte . Ci – dessous

➤ Santé . Propos introductifs : Catherine Onobe

Projet plateforme : Le groupe Accès aux soins du RESAM y travaille depuis 2014 . Il est actuellement intégré dans la fiche action 31 de l'Eurométropole de Metz sur le volet santé . C'est un montage multi partenarial, en lien avec les organes institutionnels .

On est sur le départ du lancement de ce dispositif . Il faut identifier les besoins de santé : réinterroger tous les freins et leviers. Ainsi l'ensemble des associations du RESAM sont sollicitées pour répondre à l'enquête menée par la Chargée de Projet de Médecins du Monde. La mise en place du Volet santé dépend par ailleurs de la création d'une consultation PASS délocalisée et la mise à disposition d'un poste de médecin en relai à l'ouverture de droit à l'assurance maladie pour les personnes ayant des droits potentiellement ouvrables.

Se pose le problème de la médecine de proximité : on ne trouve plus assez de médecins pour accueillir nos publics.

Hébergement d'urgence et logement

A signaler : La baisse annoncée de 14 000 places d'hébergement dans le budget 2023 de l'Etat est profondément inquiétante et risque d'aggraver encore la crise que nous traversons.

Le gouvernement présente cette baisse des places d'hébergement comme la contrepartie du déploiement depuis cinq ans du plan « Logement d'abord ». Nous partageons tous la préférence pour des solutions de logement durable plutôt que d'hébergement d'urgence. Cependant, les logements sociaux sont encore trop rares pour se permettre dès aujourd'hui de réduire le parc d'hébergement, sous peine de voir des milliers de personnes condamnées à l'errance et à la rue.

Nous attendons en premier lieu de l'Etat de faire respecter ces principes de base sans attendre, en produisant et en attribuant davantage de logements sociaux pour les personnes sans domicile et en maintenant le financement de places d'hébergement à la hauteur des besoins.

3 – Chercher les opportunités de développement de nos activités :

➤ Apprentissage du français- Roselyne Winckel- Meliciani

Il faut signaler l'adaptabilité des associations enseignant le français qui ont répondu aux différentes sollicitations(des pouvoirs publics pour les ukrainiens) et des nouveaux arrivants (en particulier jeunes afghans) et qui tout au long de l'année modifient leur cours en fonction des publics souvent volatiles. Par ailleurs il semble indispensable d'opérer un recrutement de nouveaux bénévoles dans les associations pour pallier aux départs des anciens.

La Maison du FLE continue de former gratuitement les bénévoles dans 3 formations appelées « profil ». La formation à l'alphabétisation peut aussi concerner tous les bénévoles qui sont souvent confrontés aux savoirs « lire et écrire » des apprenants . Finalement la Maison du FLE a reçu des subsides de la préfecture , de la mairie et de la Fondation de France pour continuer son travail auprès des bénévoles et des apprenants. Ces financements ont été obtenus en présentant des dossiers vers les institutions en appel d'offre. Des formations au FLE se pratiquent aussi à l'alliance française à Strasbourg et à l'université. L'apprentissage du français est un socle important pour atteindre nos réfugiés dans tous les thèmes. Il est rappelé l'existence de 2 applications sur smartphones pour les apprenants en autonomie : **Japprends** pour tout nouvel arrivant, et depuis peu **kajou** pour les ukrainiens. Tous 2 sont disponibles depuis l'Appstore ou le playstore.

A la suite de l'AG plusieurs personnes ont constitué un groupe de travail pour faire passer les messages aux nouveaux arrivants sur la santé et l'hygiène et savoir vivre en France.

➤ Accès à la culture- insertion

Après la crise sanitaire que nous avons traversée, il faut réinstaurer le goût des sorties culturelles et la volonté au niveau des associations de les organiser .

Les partenaires culturels sont en ordre de marche . Sont concernés Metz en scène, l'ONL, le centre Pompidou- Metz , le musée de la cour d'Or, l'opéra – théâtre, le FRAC, le conservatoire, l'espace Koltès et enfin l'office de tourisme .

Toutes ces institutions s'engagent à garantir la gratuité des spectacles dans la limite des places disponibles pour des groupes accompagnés par des membres des associations, la finalité étant une action d'insertion . Voir programme de l'année en PJ

Conclusion de ce temps d'échanges - Marie Claire Fabert

Le RESAM est un peu comme l'ONU : si personne ne veut s'en servir, le réseau n'aide pas à faire avancer grand-chose.

Deux points relevés aujourd'hui et confirmés par la situation de ce jour :

- La focalisation sur la situation des migrants sert bien souvent de « loupe » à toutes les réalités vécues par toute personne en précarité vivant sur le territoire français
- Beaucoup de points de blocage dans l'accès aux droits sont le fait de l'incapacité des services de l'état à gérer les renouvellements des titres de séjour à temps, ainsi qu'à délivrer des titres de séjour et se contenter de récépissés successifs très courts qui ne donnent accès à aucun droit.

Le plaidoyer est de première importance

Nouvelle loi immigration en préparation

Hélène Leclerc présente quelques mesures envisagées dans l'avant-projet de cette nouvelle loi immigration.

A ce jour, il n'y a pas de « texte officiel », mais un avant-projet auquel les associations ont eu accès. Ces mesures corroborent diverses déclarations du Président de la République et du ministre de l'intérieur.

1 Rendre possible le refus ou le retrait de certains titres de séjour (carte de résident 10 ans, carte de séjour pluriannuelle, carte de séjour temporaire 1 an) en cas de rejet des principes de la République.

Commentaire : cette appréciation est totalement laissée au préfet. C'est la porte ouverte à tous les arbitraires.

2 - Criminaliser la facilitation en bande organisée, de l'entrée et du séjour d'étrangers en situation irrégulière. Les passeurs agissant en bande organisée seront punissables de peines allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

Commentaire : il y a risque de confusion entre activités criminelles et entraide. De plus, on ne touche pas au vrai problème qui est l'absence de voies d'accès sûres pour les demandeurs d'asile, cause de milliers de morts chaque année en Méditerranée .

3 - Généraliser les vidéo-audiences dans les centres de rétention (CRA) et en zone d'attente (ZA)

Commentaire : c'est dégrader les conditions de défense dans des procédures pouvant avoir un enjeu vital.

4 - Prononcer l'OQTF dès le rejet de la demande d'asile.

Aujourd'hui, la loi prévoit qu'un demandeur d'asile bénéficie, en principe, du droit de se maintenir sur le territoire français le temps de l'examen de sa demande par l'OFPRA et la CNDA.

Cette nouvelle mesure permettra à la préfecture d'adopter l'OQTF dès que l'OFPRA a rejeté la demande d'asile, réduisant les délais d'éloignement dès l'éventuelle décision de la CNDA en cas d'appel.

Commentaire. C'est une fois de plus l'obsession de l'éloignement expéditif. De plus, c'est oublier qu'être débouté de sa demande d'asile prouve simplement que l'on n'a pas pu convaincre du fait que la demande relève de l'application de la convention de Genève. Cela ne prouve aucunement que l'on n'a pas d'autres raisons valables d'obtenir un titre de séjour.

5- Créer des pôles territoriaux labellisés « Espaces France Asile » et territorialiser la CNDA.

Commentaire : cette mesure peut être intéressante : elle permet de réduire d'1 mois le délai d'introduction de la demande d'asile, en procédant de facto à une déconcentration de l'OFPRA. Elle répond à une logique d'« aller-vers » pour le demandeur .

La CNDA est actuellement localisée sur le site unique de Montreuil. La mesure consiste à territorialiser la CNDA dans les ressorts des cours administratives d'appel en cohérence avec la création des pôles territoriaux.

C'est un objectif de proximité et d'efficacité pour réformer la juridiction qui connaît des difficultés structurelles (délai de traitement de plus de 4 mois). Mais ...

6 - Généraliser le juge unique à la CNDA.

Cette mesure permet d'agir sur les délais de traitement, en réduisant les jugements en formation collégiale qui incluent actuellement un représentant du Haut-commissariat aux réfugiés (HCR).

Commentaire : risque de voir la décision rendue par un magistrat peu formé et mal informé sur les situations qu'il aura à évaluer. La généralisation du juge unique à la CNDA représente un grave recul.

La collégialité , pour des décisions entraînant des conséquences aussi graves pour la vie des personnes est plus que nécessaire ainsi que la présence du HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU).

Au niveau du RESAM, Le GT migrants aura à s'emparer du projet de loi dès sa publication.